

Bureau du 23 octobre 2006

Décision n° B-2006-4701

commune (s) : Saint Priest

objet : **Cession, à Mlle Bouvier, d'une parcelle de terrain communautaire située 91, route d'Heyrieux**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel - Subdivision sud

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 12 octobre 2006, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Dans le cadre de la construction d'un lycée d'enseignement professionnel et de ses équipements sportifs ainsi que de la création d'une voie nouvelle de desserte, la Communauté urbaine a acquis, suivant l'acte en date du 23 mars 1981, un terrain aujourd'hui cadastré sous le numéro 307 de la section CP pour 2 427 mètres carrés, situé 91, route d'Heyrieux à Saint Priest.

Depuis lors, avec l'accord de la commune de Saint Priest, mademoiselle Bouvier s'est portée acquéreur d'une partie dudit terrain, libre de toute location ou occupation, qui n'est plus concernée par lesdits projets, soit 388 mètres carrés, afin de compléter le tènement contigu en cours d'acquisition et sur lequel elle envisage la construction de quatre logements locatifs et d'une maison individuelle.

Aux termes du compromis qui est présenté au Bureau, cette cession interviendrait au prix de 110 € le mètre carré, soit 41 880 €, conforme à l'estimation des services fiscaux ;

Vu ledit compromis ;

DECIDE

1° - Approuve le compromis qui lui est soumis et concernant la cession à mademoiselle Bouvier, d'une parcelle de terrain située 91, route d'Heyrieux à Saint Priest.

2° - Autorise monsieur le président à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

3° - La somme à encaisser sur l'exercice 2006 sera inscrite sur les crédits du budget principal de la Communauté urbaine :

- produit de la cession : 41 880 € en recettes : compte 775 100 - fonction 824 - opération 0096,

- sortie du bien du patrimoine communautaire : 3 031,73 € en dépenses : compte 675 100 - fonction 824 et en recettes : compte 211 100 - fonction 824 - opération 0096,

- soit plus-value réalisée : 38 848,27 € en dépenses : compte 676 100, fonction 01 et en recettes : compte 192 000 - fonction 01.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,